

COMMUNE DE BREIL SUR ROYA
06540

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Novembre 2011

Le Conseil Municipal de la Commune de Breil sur Roya s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances le 30 novembre 2011 à 17H00 sur convocation et sous la présidence de Monsieur Joseph GHILARDI Maire.

Etaient Présents : Mr Joseph GHILARDI Maire, Mme Marie-Lou ALLAVENA, Mr Francis FRECOURT, Mr Georges POMAREDE, Mr Gentil DOMESOR, Mme Michèle ERCOLE, Mr Michel JOUVE, Mr Michel MASSEGLIA, Mme Mireille PALLANCA, Mr Paul REY, Mme Claire ROSTAGNI, Mr Henri SOFFLICHI, Mme Josiane VACCARI.

Etaient absents-excusés : Mr Joseph REY 1^{er} Adjoint donne pouvoir à Mme Marie-Lou ALLAVENA, Mr Abdel DJEROUROU, Mme Anne-Marie ANGELINI donne pouvoir à Mr Michel JOUVE, Mme Cécile BACHET, Mr Pierre OZENDA, Mr Alain RAVIOLA donne pouvoir à Mr Gentil DOMESOR.

Secrétaire de Séance : Mr Paul REY

• **Service Public d'Assainissement Non Collectif** (SPANC).

Lors du dernier Conseil Municipal du 17 novembre 2011 et suite au débat portant sur le SPANC, **Monsieur le Maire** rappelle que celui-ci à l'unanimité avait prévu de faire une réunion spéciale sur le sujet précité.

Monsieur le Maire rappelle que suite au Conseil Municipal du 20 juin 2011, il avait été prévu d'attendre le résultat de l'appel d'offres afin de délibérer sur les tarifs.

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance du résultat de l'appel d'offres a délibéré à l'Unanimité le 15 septembre 2011.

A l'évidence, l'application de la loi sur ce sujet pose des problèmes d'application sur notre territoire et suscite des désaccords de la part des assujettis à la redevance.

Monsieur le Maire rappelle les difficultés rencontrées dans le contrôle de fosse d'habitation secondaire peu occupé de logements vacants, isolés et plus particulièrement le hameau de Libre, nécessitant une adaptation dans l'application de la conduite à tenir.

En effet, le Conseil Municipal a voté un plan pluriannuel d'investissement ou il est précisé la mise en place de dispositif d'assainissement collectif à Libre vu l'imperméabilité des sols rendant tout autre dispositif impossible, ce qui rend les dépenses de contrôles et de diagnostics inutiles.

Monsieur le Maire précise de plus, que la vallée du Paillon a profité des aides importantes en 2006 de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général qui a permis la gratuité du diagnostic.

En conclusion, une reconsidération du nombre de fosse à contrôler, une diminution du prix de 26,00€ de l'aide actuelle de l'Agence de l'Eau et un accompagnement de l'utilisateur semble opportun comme décision.

Monsieur Francis FRECOURT adjoint, précise qu'en plus de l'Agence de l'Eau, le Conseil Général des Alpes-Maritimes, les caisses de retraites l'ANAM sont aussi des partenaires financiers auprès des usagers dans une mise en conformité de leur fosse.

Monsieur le Maire propose qu'un questionnaire soit envoyé afin de déterminer les besoins pour éviter des frais inutiles de diagnostic du à l'imperméabilité des sols, les typologies des terrains, etc...

Ainsi des contrôles par secteur utile diminueraient les couts à payer par l'utilisateur.

Monsieur Michel MASSEGLIA Conseiller Municipal, précise que le sujet est complexe, que le SPANC (conséquence du Grenelle II de l'Environnement) malgré le délai butoir de son installation le 31/12/2011 aurait mérité un retard dans son exécution, comme 30% des communes actuelles. Le fonctionnement démocratique décisionnel aurait pu influencer une redevance raisonnable, un juste prix et une comparaison entre les services d'une Régie et d'un prestataire privé.

Il réitère sa conviction que VEOLIA, seul prestataire à répondre, est sur un marché non concurrencé.

En conséquence, il demande expressément une renégociation du montant de la redevance ou une remise en cause du marché.

Il précise que la vision de dire que sur 10 ans la redevance de 200,00€ est ramenée à 20,00€ par an est très réductrice.

Monsieur le Maire confirme que le marché ne peut être résilié. Néanmoins, un aménagement du paiement en 3 fois/an est possible.

Il confirme de plus que sa volonté de lancer le SPANC était le moyen d'assurer notre indépendance avant de rentrer dans une éventuelle Communauté d'Agglomérations de la CARF.

Monsieur Michel MASSEGLIA Conseiller Municipal, demande de voter à bulletin secret sur la renégociation du SPANC et confirme le plus expressément son désaccord sur la procédure engagée depuis le début.

Madame Marie-Lou ALLAVENA adjointe, précise que chaque élu a le courage de ses opinions dans la continuité du vote du 15 septembre 2011 lors de l'approbation des tarifs.

In fine, **Monsieur le Maire** soumet au vote la renégociation du marché de diagnostic des systèmes d'assainissement non collectif, en se référant au prix couramment pratiqué, afin de baisser les prix des prestations demandées.

Approuvé à l'Unanimité

•Création d'un poste d'ATSEM

Monsieur le Maire compte tenu des avancements de grade prévus, propose la création d'un poste d'ATSEM et demande que cet objet soit accepté dans l'intérêt des agents.

Approuvé à l'Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Joseph GHILARDI Maire, lève la séance à 19H30

Le Maire,

J.GHILARDI